

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

DELIBERATION 03 ADM – – Aliénation de la parcelle AB 384 d'une contenance de 79 ca.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Absents : 3

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, Mme PLAGNET, M. TUO, M. BOUREAU, Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. LORiot DE ROUVRAY, M. SIRE,

Absents : Mme BERGE, Mme ESTRADe, M. GUILLENTEGUY,

Pouvoirs donnés : Mme ESTRADe donne procuration à M. DEMASLES

Mme BERGE donne procuration à M. SIRE

M. GUILLENTEGUY donne procuration à Mme TOUSTARD

Secrétaire de séance : M. FRANCIN

DELIBERATION 03 ADM – – Aliénation de la parcelle AB 384 d’une contenance de 79 ca.

Vu la délibération 01-ADM du 11 avril 2024 portant déclassement d’une partie d’une voie publique communale,

Vu le bornage de la parcelle AB 384 réalisée par le Christophe GOUEZE, géomètre expert,

Vu la demande de Monsieur COMET Jean domicilié 4 passage Labatut qui entretient cette parcelle depuis plusieurs années et qui jouxte sa parcelle,

Monsieur le Maire propose la vente de cette parcelle référencée AB384 d’une contenance de 79 ca à l’euro symbolique si tous les frais liés à cette vente sont à la charge de l’intéressé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

Accepte la vente de cette parcelle référencée AB384 d’une contenance de 79 ca à Monsieur COMET pour l’euro symbolique.

Décide que tous les frais liés à cette vente sont à la charge de Monsieur COMET Jean.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**Secrétaire de séance
M.FRANCIN**



Le 15 avril 2024

Le Maire,

JC. BEAUCOUESTE

